

Vie entière sans participation simplifiée



L'assurance Vie entière sans participation simplifiée (VESP simplifiée) offre une approche simplifiée à l'assurance permanente fiable avec garanties intégrées et aucun examen médical au moment de la soumission de la proposition.

La VESP simplifiée est un moyen économique de fournir une protection financière à vos êtres chers, d'assurer un héritage à vos enfants ou petits-enfants, de protéger votre patrimoine contre l'érosion imputable aux taxes à payer, d'éponger les frais funéraires ou autres derniers frais, ou de faire un don à votre œuvre caritative favorite. Elle prévoit une valeur de rachat que vous pouvez utiliser pendant toute votre vie.

Vous avez le choix entre la Vie unique, la Conjointe premier décès et la Conjointe dernier décès. Les primes sont payables jusqu'à 100 ans.

Admissibilité

La VESP simplifiée de la Financière des avocats est offerte aux avocats, aux juges, aux notaires du Québec et à leurs conjoints et enfants adultes et aussi au personnel des cabinets juridiques et leurs conjoints qui sont résidents du Canada. Les avocats et notaires doivent être membres en règle du Barreau de leur province ou de la Chambre des notaires du Québec.

Montants de couverture disponibles

- Minimum : 10 000 \$
- Maximum : 100 000 \$

Escomptes de volume

La souscription d'importants montants d'assurance peut diminuer votre taux de prime. Selon le montant de la couverture que vous choisissez, vous pourriez recevoir des réductions de taux¹ à cette échelle :

- 50 000 \$ - 100 000 \$

¹ Offerte par police.

Valeur garantie de la police

Dans la mesure où vous payez vos primes et que votre police reste en vigueur, une valeur garantie s'accumule d'année en année à compter de la 11^e année de police.

Valeur de rachat

La valeur de rachat peut être encaissée en annulant la police ou en prenant une avance sur la police. La valeur de rachat est égale à la valeur garantie de la police, plus les primes inutilisées, moins la dette comme un prêt impayé et les intérêts sur le prêt.

Avance d'office des primes

Si vous oubliez de verser une prime, votre couverture est protégée par la caractéristique d'avance d'office des primes de la VESP simplifiée. Cet avantage paie votre prime par le biais d'une avance sur la police si la valeur de rachat est suffisante pour couvrir le montant de cette prime.

Assurance vie libérée réduite

Si vous n'êtes plus en mesure ou si vous n'acceptez plus de payer vos primes, vous pourriez demander la réduction du montant d'assurance de votre police en un montant libéré réduit qui sera tiré sur la valeur de rachat de votre police sans aucun autre paiement des primes.

Couverture conjointe

L'assurance **Conjointe premier décès (CPD)** couvre deux vies individuelles sous la même police pour une seule prime, et verse un capital-décès au premier décès. La CPD est une excellente option pour assurer les collaborateurs en vertu d'une entente de société de personnes, ou pour laisser une garantie à votre conjoint survivant. La couverture CPD inclut un capital-décès supplémentaire sur la vie de l'assuré survivant en plus d'un droit de survivant – consulter les Autres garanties ci-dessous pour des détails.

L'assurance **Conjointe dernier décès (CDD)** couvre aussi deux vies individuelles sous la même police pour une seule prime, mais le capital-décès est versé au deuxième décès. La couverture CDD est souvent beaucoup plus modique, comparée aux polices individuelles sur une seule vie, puisque le capital-décès est différé jusqu'au deuxième décès. La couverture CDD est généralement utilisée pour la planification successorale et peut être formulée pour correspondre aux derniers impôts à payer; elle peut aussi servir à des fins de dons à des œuvres caritatives, de bourses d'études ou de legs financier.

Autres garanties

Aide en cas de deuil

La perte d'un être cher peut être dévastatrice et nombreux sont les gens qui ont de la difficulté à vivre leur peine. Le régime VESP simplifiée de la Financière des avocats rembourse jusqu'à 1 000 \$ aux bénéficiaires (maximum combiné) pour de l'aide aux personnes en deuil par un conseiller agréé.

Programme d'avis de médecins experts

Le programme d'avis de médecins experts d'Advance Medical² est une garantie non contractuelle qui peut fournir aux assurés et à leurs familles une deuxième opinion d'autorité sur des questions médicales de la part d'experts reconnus dans le monde entier, sans frais additionnel. Votre conjoint ou partenaire en plus de vos enfants à charge jusqu'à l'âge de 18 ans peuvent aussi être admissibles.

² Le programme d'avis de médecins experts est uniquement fourni par Advance Medical, Inc., sous réserve des exigences et limites d'admissibilité, et peut être modifié ou annulé en tout temps sans avis.

Capital-décès supplémentaire de la CPD

Si un capital-décès est versé en vertu du régime CPD, une garantie supplémentaire égale au capital-décès peut être versée si l'assuré survivant décède dans les 60 jours suivant le premier décès.

Droit du survivant de la CPD

Cette garantie permet à l'assuré survivant de souscrire, sans preuve d'assurabilité, une nouvelle police sur sa propre vie, pourvu qu'il ait moins de 71 ans et qu'il demande la couverture dans les 60 jours du premier décès.



Communiquez avec votre conseiller local de la Financière des avocats aujourd'hui.
Trouvez votre conseiller à financieresdesavocats.ca ou au 1 800 267 2242.

Garanties facultatives

Exonération des primes

Comment acquitteriez-vous vos primes si une invalidité grave vous empêchait de travailler? La garantie d'exonération des primes peut verser vos primes si vous êtes totalement invalide pendant six mois ou plus avant l'âge de 60 ans. Cette garantie peut s'ajouter aux polices sur une seule vie si vous avez entre 18 et 55 ans.

Avenant d'assurance temporaire pour enfant

Le décès prématuré d'un enfant peut entraîner des dépenses imprévues et provoquer des troubles émotifs pour vous et votre famille qui pourraient vous obliger à prendre un congé autorisé prolongé de votre travail. L'assurance vie temporaire pour enfant est là pour vous aider dans ces moments-là. Les montants de couverture de 10 000 \$ à 30 000 \$ sont offerts sur la vie de chacun de vos enfants à charge, âgés de 15 jours à 18 ans. Une seule prime nivelée paie pour tous vos enfants, y compris tout enfant né après l'entrée en vigueur de l'avenant, et elle est payable pendant 20 ans. Cet avenant peut s'ajouter à un régime 20 ans au moment de l'établissement ou à un régime payable jusqu'à 100 ans, en tout temps jusqu'à l'âge de 55 ans.

Les détails du présent document servent à vous fournir une brève description du présent régime et ne devraient pas être considérés comme partie à un contrat. Certaines garanties et conditions pourront avoir changé depuis la parution du présent document. Les garanties pourront être soumises à des preuves de bonne santé et à l'autorisation de notre assureur. D'autres conditions pourront s'appliquer, sous réserve des dispositions de la police. Veuillez communiquer avec votre conseiller de la Financière des avocats pour les détails.

L'assurance Vie entière sans participation établie par Foresters, compagnie d'assurance vie, filiale à part entière de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789 Don Mills Road, Toronto, Canada M3C 1T9)

**FINANCIÈRE
DES AVOCATS**

Soyez prêts.

